

VILLE DE NOISIEL

ADMINISTRATION GENERALE / SERVICE URBANISME – POLITIQUE DE LA VILLE /
SECTEUR URBANISME
REF : SG

ARR2015_0119

ARRETÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC AUTORISEE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT / AT N°077.337.15.0001, POUR L'AMENAGEMENT D'UN MAGASIN DE VETEMENTS, SERVICES DE TELECOMMUNICATION, CARTES PREPAYEES, ACCESSOIRES GSM ET PORTABLES, LIVRES, SIS 65 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186). ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2015_0099 DU 18 JUIN 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Construction de l'Habitation,

VU la demande d'autorisation de travaux n°AT 077.337.15.0001, sollicitée le 27 avril 2015, par la SARL MAKTABA BUKHARI AND MUSLIM, représentée par Monsieur Fouzi GHENIMI, domiciliée 10 place du Front Populaire à Noisiel (77186), afin d'aménager un magasin de vêtements, services de télécommunication, cartes prépayées, accessoires GSM et portables, livres, sis 65 cours des Roches à Noisiel (77186).

VU l'arrêté n° 2015_0099 en date du 18 juin 2015 portant ouverture provisoire de l'établissement recevant du public – magasin sous l'enseigne « Maktaba Bukhari & Muslim », sis 65, cours des Roches à Noisiel (77186),

CONSIDERANT que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne et que la Commission de l'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité se sont prononcés sur la demande d'autorisation,

VU les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne en date du 13 mai 2015,

VU l'avis de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité en date du 01^{er} juillet 2015,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2015_0099 du 18 juin 2015.

ARTICLE 2 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée sont **autorisés**.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est assortie des prescriptions énoncées ci-après.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2015_ 0119

portant sur la demande d'autorisation relative à un établissement recevant du public pour l'aménagement d'un magasin de vêtements, services de télécommunication, cartes prépayées, accessoires GSM et portables, livres, sis 65 cours des Roches à Noisiel (77186). Annule et remplace l'arrêté n° 2015_0099 du 18 juin 2015

ARTICLE 4 : Les prescriptions émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.

ARTICLE 5 : Les prescriptions émises par la Commission d'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Demandeur,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité,
- La Police municipale,
- Services Techniques,
- Service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

- 9 JUIL. 2015

Le Maire



Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 JUIL. 2015
Affiché le	13 JUIL. 2015
Notifié le	14 JUIL. 2015
Publié le	13 JUIL. 2015

2/2

